

FORMULAIRE DE DON

(avec reçu pour fins d'impôt)



Ensemble Paramirabo

Parrainage fiscal du Conseil des arts de Montréal

MARCHE À SUIVRE

1. Indiquez vos coordonnées et votre don
2. Signez le formulaire de don
3. Émettez votre chèque (paiement par chèque uniquement à l'ordre du Conseil des arts de Montréal)
4. Faites parvenir votre formulaire signé ainsi que votre chèque dûment rempli à **Ensemble Paramirabo**

1. COORDONNÉES

Prénom, Nom : _____

Entreprise / Fondation : _____

Titre ou personne contact : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Adresse _____

complète : _____

DON*

Je désire faire un don au Conseil des arts de Montréal, dans le cadre d'une soirée-bénéfice :

Nombre : _____ X 200\$ (1 billet) = _____ \$

Nombre : _____ X 1 600\$ (1 table) = _____ \$

Je désire faire un don sans assister à une soirée-bénéfice :

100\$ 200\$ Autre montant : _____ \$

*Seuls les dons de 100 \$ et plus donnent droit à un reçu pour fins d'impôt émis par le Conseil des arts de Montréal, pour le montant maximal admissible. Ensemble Paramirabo remercie le Conseil des arts de Montréal pour son parrainage fiscal qui nous permet d'accomplir nos activités artistiques.

2. SIGNATURE

En faisant un don via le programme de parrainage fiscal du Conseil des arts de Montréal: Je reconnais ne pas avoir de lien de dépendance avec l'organisation Ensemble Paramirabo et que ni moi, ni une personne ayant un lien de dépendance avec moi, ne tire un avantage personnel directement ou indirectement du don.

Je reconnais que le Conseil des arts de Montréal a l'entière discrétion et contrôle quant à l'utilisation de mon don. Ainsi, je reconnais que mon don pourra être utilisé pour soutenir l'organisme qui a sollicité mon don ou un autre organisme dans une ou plusieurs disciplines reconnues par le Conseil des arts de Montréal. Il est entendu qu'un lien de dépendance entre deux personnes physiques est défini comme un lien de sang, un lien de mariage ou d'union de fait. De plus, une organisation et une personne physique ou morale seront considérées avoir un lien de dépendance si la deuxième contrôle la première. Une organisation et une personne morale seront aussi considérées avoir un lien de dépendance si elles sont contrôlées par la même personne ou le même groupe de personnes. Un lien de dépendance peut aussi exister en fonction des faits propres à la situation. Par exemple, un membre, dirigeant ou administrateur d'un organisme pourrait être considéré avoir un lien de dépendance avec l'organisme. En cas de doute quant au lien qui pourrait m'unir à l'organisme, je dois en aviser le Conseil des arts de Montréal préalablement à mon don.

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) : _____

3. CHÈQUE

► PAIEMENT PAR **CHÈQUE UNIQUEMENT**

► LIBELLEZ LE CHÈQUE À L'ORDRE ET À L'ADRESSE DU **CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL**

► ATTENTION : **NE PAS INSCRIRE DE MENTION « Ensemble Paramirabo » EN MÉMO**

CHÈQUE

_____ \$

Payez à l'ordre de: **CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL**

_____/100 DOLLARS

Pour: **PARRAINAGE FISCAL**

Adresse: **Conseil des arts de Montréal
1210 rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1L9**

4. ENVOI DU CHÈQUE ET DU FORMULAIRE SIGNÉ À : 4615 avenue des Érables,
Montréal, QC, H2H 2E1

Pour toute question, veuillez communiquer avec :
Jeffrey Stonehouse, directeur artistique,
514-432-2292. ensembleparamirabo@gmail.com